

LISTE DE DOCUMENTS A REUNIR POUR UN DIVORCE

Documents à communiquer dans le cadre d'une procédure de divorce :

- Acte de naissance de chacun des membres de la famille, époux et enfant(s) (en copie intégrale et de moins de trois mois)
- Acte de mariage (en copie intégrale et de moins de trois mois)
- Carte d'identité Recto/Verso de chaque époux (ou passeport)
- Carte vitale de chaque époux
- Livret de famille
- Contrat de mariage s'il y en a un
- Justificatifs des revenus de toute nature : travail, foncier, placements, primes... (dernier avis d'impôts sur le revenu, 3 derniers bulletins de salaire...)
- Justificatifs de domicile
- Tableau d'amortissement des crédits en cours (immobilier et consommation)
- Titre de propriété du ou des bien(s) immobilier(s)
- Liste des comptes en banque avec indication du solde
- Carte(s) grise(s) de tous les véhicules

Si Divorce par consentement mutuel (voir pièces jointes) :

- Déclaration sur l'honneur article 272 code civil
- Si enfants mineurs : Attestation sur l'honneur de l'enfant (art. 388-1 code civil)